



## **PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

### **ALERTE N° 47 CONCERNANT NEXITY**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **NEXITY**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 18 MAI 2022**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 24 : Augmentation de capital sans DPS**

#### **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, dans la limite de 20% du capital social actuel, ce qui est supérieur à la limite de 10% préconisée par l'AFG en l'absence de délai de priorité obligatoire d'un minimum de 5 jours.



## Référence

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.*

- **RESOLUTION 25 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

## Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 26 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## Analyse

La résolution 26 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 25 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil de NEXITY

2.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Alain Dinin	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	71	FR	18	2023	0	1			
	Luce Gendry	Vice-président administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	F	72	FR	10	2024	0	3	P		
	Véronique Bédague-Hamilius	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	F	58	FR	1	2025	1	1			
	Bruno Catelin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	5	2024	0	1		M	M
	<b>Crédit Mutuel Arkéa</b> représentée par Bertrand Blanpain	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	3	2025	0	1			
	Jérôme Grivet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	7	2024	1	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>La Mondiale</b> représentée par Bruno Angles	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	-	M	57	FR	Nouveau	2026	0	2			
	Karine Suzzarini	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	46	FR	2	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Luc Touchet	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	-	M	60	FR	Nouveau	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Desmaretz	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	-	F		FR	Nouveau	2026	0	1			
	Soumia Belaidi Malinbaum		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	8	2025	1	1	M	M	M
	Myriam El Khomri		Libre d'intérêts	100%	F	44	FR	1	2025	0	1			
	Charles-Henri Filippi		Libre d'intérêts	100%	M	69	FR	6	2023	0	1		P	P
	Agnès Nahum		Libre d'intérêts	100%	F	70	FR	7	2023	0	1	M	M	M
	Magali Smets		Libre d'intérêts	100%	F	49	FR	6	2024	0	1	M		



### 3. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Les résolutions 6 et 7 concernent l'élection en concurrence d'un administrateur représentant les salariés actionnaires. Un seul poste de représentant des salariés actionnaires étant à pourvoir au conseil, il est recommandé aux actionnaires de ne voter favorablement qu'à une seule résolution.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

